trich dans la banlieue berlinoise. Il est arrivé à la conviction absolue que ce sinistre personnage est l'auteur de quatre autres assassinats dont les complices ne furent jamais découverts. Il s'agit de la mort d'une garde-malade nommée Hélène Schweichel, dans la forêt de Grünewald en 1894, de la mort d'Elisabeth Baak sur la Jungfernheide (Lande aux pucelles), en 1902, de la mort de la femme Grassnick à Eicwalde en 1900, et enfin de la mort de la concierge Marie Schurm, dans la forêt de Zeuthen, en 1905.

Dittrich va donc être interrogé sur la nouvelle série d'assassinats mis à sa charge. La semaine dernière il disait au juge d'instruction qui l'interrogeait : « Si vous saviez tout ce que j'ai commis depuis huit ans, il me faudrait douze têtes sur les épaules pour liquider mes comptes avec la justice ».

Mais c'est en vain que le juge le pressa de questions. Dittrich s'obstina dans un silence complet. Depuis lors sont arrivés les renseignements de Berlin.

Cet homme aurait-il vraiment semé douze cadavres sur son chemin ?

C'est ce que l'instruction judiciaire va s'efforcer de rechercher.

Informations Régionales

Grave scandale municipal
A LA MADELEINE-LEZ-LILLE

Etranges procédés d'un Maire clérical. - Une Commission de Bureau de Bienfaisance dont la majorité n'a pas voix au chapitre. - Un hasard fait découvrir l'existence d'une caisse noire. - Le coup du télégramme. - Un Maire qu'on ne voit plus. - Plainte à la Préfecture.

Depuis longtemps déjà, le bruit courait à La Madeleine, qu'un gros scandale municipal était sur le point d'éclater, provoqué par les agissements délictueux des membres de la Municipalité, qui avaient mis illégalement la main sur l'administration du bureau de bienfaisance.

Comme dans toutes les autres communes, la commission du bureau de bienfaisance de La Madeleine, comprend deux éléments distincts : une partie, composée de deux membres est désignée par le Conseil municipal, l'autre, qui constitue la majorité, compte quatre administrateurs désignés par le Préfet. Le Maire est président de droit.

Or, aux élections de 1904, une nouvelle municipalité cléricale, nationaliste et progressiste, a pris le pouvoir. Cela ne modifiait nullement en fait la situation politique de la ville qui, si elle changea d'hommes, ne changea pas d'opinion ; — M. Fontaine, maire sortant, ayant pour ainsi dire désigné lui-même au corps électoral son successeur et coreligionnaire politique, M. St-Léger, le maire actuel.

La municipalité changée, le Préfet désigna de son côté, il y a un peu moins d'un an, de nouveaux délégués pour le représenter au sein de la Commission, et l'on s'apprêta à reprendre le petit trantran municipal que le suffrage universel tolère depuis bientôt quinze ans à La Madeleine.

Dans l'arbitraire

Mais M. St-Léger, digne continuateur des traditions de l'administration Fontaine, devait bientôt s'apercevoir qu'il avait affaire à des délégués officiels moins faciles et plus soucieux de leurs responsabilités.

En effet, d'après la loi, la Commission administrative doit nommer elle-même son vice-président, son ordonnateur, et choisir le fonctionnaire rétribué qui remplit les fonctions de secrétaire.

Or, M. Saint-Léger, sans consulter la commission, désigna spontanément ce vice-président, M. Catrice, qui fut de tous temps délégué par la municipalité réactionnaire dans les fonctions d'administrateur, et qui est, en quelque sorte le détenteur des étranges traditions en vigueur au bureau de bienfaisance de La Madeleine.

Bien plus, il nomma de sa seule autorité, c'est-à-dire illégalement, le secrétaire de la commission qui n'était autre que M. Van Esland, avocat et secrétaire particulier de M. Emile Scrive, conseiller général.

Les réunions avaient bien lieu, mais le Maire n'y assistait jamais ; — ce qui ne l'empêchait pas de procéder personnellement à des distributions de secours en espèces, — et de se faire souvent remplacer par son second adjoint, M. Pastour, qui exerçait sans délégation, c'est-à-dire illégalement les fonctions de président dans ces réunions.

Les illégrlités

Et dans toute l'organisation des services d'assistance régnaient les mêmes abus d'autorité, étaient pratiquées les mêmes illégalités.

Quelques exemples le démontreront à ceux d'entre nos lecteurs qui connaissent le fonctionnement d'un bureau de bienfaisance.

Les listes d'indigents n'étaient pas établies aux époques déterminées. Depuis 1905 (été) elles n'avaient pas été refaites aux époques légales et c'est sur une vieille liste incomplète et brouillonnée que les commissaires étaient obligés de travailler.

Aucune écriture d'ordonnancement n'était tenue, pas plus qu'aucune comptabilité de matières.

L'inventaire de janvier n'avait pas été fait. Et de nombreux faits graves, que nous raconterons dans les articles qui vont suivre permettent d'établir des infractions caractérisées à la loi. Ces faits commis par M. Saint-Léger, maire, qui, notamment confiait à sa femme, domiciliée à Lambersart des bons de viande et de pain pour ses charités personnelles, par MM. Pasteur, adjoint ; Catrice, vice-président illégalement désigné ; Van Esland qui, lui, malgré un vote formel de la majorité, établit et toucha pour son propre compte, un mandat équivalent au montant des appointements du secrétaire du bureau de bienfaisance dont le maire lui avait confié arbitrairement l'emploi.

Tous ces faits et d'autres encore, notre enquête très minutieuse les a établis, et nous les révélerons en détail.

La caisse noire

Mais ce qu'il y a de plus grave, le véritable scandale sur lequel nous insisterons particulièrement, c'est la découverte d'une « caisse occulte », alimentée par les deniers des indigents, et dont la majorité de la commission administrative ignorait complètement l'existence, qui ne lui a été révélée que par un hasard malencontreux pour l'administration municipale madeleinoise.

Depuis longtemps déjà, ainsi que nous l'ont confié des personnes très renseignées, les administrateurs républicains sentaient « le mystère autour d'eux ».

A de nombreuses reprises, malgré leurs décisions contraires, des subsides, des secours en espèces avaient été accordés sans qu'ils pussent savoir où l'on avait pris l'argent.

Un hasard, que nous raconterons, fit découvrir à l'un d'entre eux l'existence d'une caisse occulte, d'une caisse noire alimentée par des procédés que nous dévoilerons et à laquelle puisaient pour des libéralités personnelles dont le but tout spécial sera facilement perçé à jour, le président-maire, le vice-président et un adjoint au maire que M. Saint-Léger avait fait pénétrer indûment dans le service de la commission.

Dès qu'ils eurent la preuve du scandale, les administrateurs républicains, déjà très inquiets des façons d'opérer de M. Saint-Léger et de ses comparses — façons qui avaient d'ailleurs motivé la démission du précédent ordonnateur, — décidèrent de se désolidariser immédiatement d'avec l'administration municipale et de saisir la Préfecture des faits délictueux dont ils possédaient la preuve.

Demande de convocation

Le 21 mai dernier plusieurs de ces membres étrangers aux manœuvres frauduleuses, demandèrent au Maire, par pli recommandé de convoquer d'urgence la Commission.

Ils lui fixaient comme ultime délai la date du samedi 26 mai à trois heures.

A la même date, deux d'entre eux déposèrent entre les mains du secrétaire de la Mairie une lettre mettant M. Saint-Léger en demeure de restituer sans délai à la caisse du receveur municipal les fonds occultes de la « *Caisse Noire* ».

Cette restitution ne fut pas opérée. Elle ne l'est probablement pas encore.

Le dimanche 27 mai, dans la matinée, les membres de la Commission reçurent enfin, pour le même jour, une convocation ne portant pas à l'ordre du jour de la séance ainsi improvisée la question qui la motivait.

Les administrateurs républicains se rendirent pourtant à cet appel quand, sur la route, un garde champêtre leur distribua une lettre décommandant la réunion.

Le " coup du télégramme "

Cette lettre signée de M. Catrice, l'étrange vice-président qui orthographie : « Doné un pié d'opital a c'est petit fil » (Donnez un billet d'hôpital à cette petite fille) — cette lettre annonçait individuellement à chaque administrateur qu'un télégramme venait d'apprendre à M. Catrice que M. le Maire, malade, ne pouvait se rendre à la réunion, et qu'en conséquence celle-ci n'aurait pas lieu.

Or AUCUN TELEGRAMME, ainsi que l'établissent des témoignages invoqués pourtant par M. Catrice lui-même, n'était parvenu ce jour-là à la Mairie, ni aux adjoints, ni à M. Catrice.

En présence de ces faits, les administrateurs se réunirent malgré toute l'opposition qu'essayèrent d'y mettre les « municipaux ». Ils désignèrent un nouveau vice-président et un autre secrétaire.

Le lendemain ils saisissaient la Préfecture du scandale qu'ils venaient de découvrir et des nombreux faits arbitraires et illégaux qu'ils avaient constatés.

Depuis plus de dix jours, M. Saint-Léger n'est pas apparu à la Mairie et l'on s'attend d'un instant à l'autre, à la Madeleine, à l'enquête administrative et judiciaire que M. le Préfet du Nord ne manquera pas d'ordonner sur cette grave affaire.

Quant à nous, nous continuerons demain et les jours suivants la publication des renseignements que nos reporters ont recueillis et contrôlés.

DEUX ACCIDENTS MORTELS
A LILLE

Un cantonnier tamponné par un express

Vers 11 h. 55, hier matin, un cantonnier, Henri Boorde, âgé de 20 ans, cantonnier auxiliaire à la Compagnie du Nord, a été victime d'un horrible accident, à Fives.

Le cantonnier ayant fini son travail traversait la voie gauche de Paris-Lille, à 200 mètres en avant de l'usine électrique, à proximité du dépôt de Fives, pour chercher sa veste qui était déposée sur un tas de ballast.

L'express d'Hirson, numéro 341, arriva à ce moment. Boorde fut surpris par la locomotive qui le heurta à la tête, de la traverse. Boorde fut rejeté sur le côté par la violence du coup, mais ce n'était plus qu'un cadavre.

Il avait eu l'os temporal brisé. Lorsqu'on accourut de la gare de Fives à son secours, le docteur Vanheuverswyn ne put que constater le décès.

On ramena le corps à la gare où on le déposa dans une salle d'attente. Il a été conduit dans l'après-midi au domicile de Henri Boorde, au passage à niveau de Baisieux. Sa maison est située sur le territoire belge.

M. Cucherat, commissaire de police et M. Hué, inspecteur de l'exploitation du chemin de fer du Nord ont ouvert chacun une enquête.

* * *

UNE CHUTE DE DIX MÈTRES

Un terrible accident qui a coûté la vie d'un jeune ouvrier de 14 ans est survenu dans l'après-midi de jeudi rue Jacquemars-Giélée.

Vers 5 heures, un apprenti zingueur, Léon Repillez, travaillant pour le compte de M. Duyck, 125, rue Nationale, était occupé avec un autre ouvrier, Louis Guisses, à réparer la toiture de l'immeuble portant le numéro 27 de la rue Jacquemars-Giélée et habité par Mme Iwens, rentière. Tout à coup, l'infortuné Repillez glissa. Perdant l'équilibre, il fut précipité dans le vide, de la hauteur du 3e étage.

Après avoir traversé un lanterneau, il vint s'abattre lourdement tête première sur le sol.

Le bris de vitres occasionné par la chute du jeune homme attira les habitants de la maison et son camarade de travail, qui le trouvèrent gisant inanimé.

On s'empressa de relever le blessé, qui perdant du sang en abondance d'une blessure à la tête ne donnait plus signe de vie. Il fut transporté dans une salle de la maison.

Un docteur requis, accourut aussitôt, mais ne put que constater le décès dû à une fracture du crâne.

Le corps du malheureux Repillez a été ensuite transporté en voiture d'ambulance au domicile de ses parents, 18, rue de l'hôpital Saint-Roch, cour Saint-Paul.

M. Fallières à Tourcoing

Hier, jeudi, à midi, MM. Hennion, commissaire spécial de la sûreté générale, le colonel Schillemans, de l'Etat-major du 1er corps d'armée, le capitaine Pelet, du même Etat-major, Delvert, chef-adjoint du cabinet du Préfet du Nord, le capitaine Obé, du 15e régiment d'artillerie, à Douai ; sont descendus à Tourcoing pour prendre certaines mesures concernant le service d'ordre qui doit être organisé à l'occasion de la visite à Tourcoing de M. Fallières, Président de la République.

Accompagnés par M. Vilain, commissaire central, à Tourcoing, ces messieurs se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville où ils se sont concertés avec l'administration municipale sur les mesures à prendre. Ils ont ensuite visité l'Exposition où ils ont pris les dernières dispositions en présence de M. Lami, directeur général de l'Exposition.

Le service d'ordre sera assuré à l'Exposition par un bataillon d'infanterie. Ce bataillon formera la haie entre le Palais des Industries textiles et le Pavillon des ateliers familiaux. A partir de 1 heure 1/4 le public ne sera plus admis dans les galeries des Palais ; les exposants seuls seront tolérés dans leurs stands.

M. Fallières entrera à l'Exposition par la grande porte d'honneur et se rendra directement au Palais des Industries textiles. Il sera reçu dans le grand salon d'honneur, puis il traversera la galerie des machines des industries textiles, la section belge la section des tapis, les pavillons de l'hygiène sociale, de l'enseignement technique, la section turque.

M. Fallières reviendra alors sur ses pas pour visiter l'exposition du luxe parisien dont les exposants seront seuls autorisés à offrir au Président une flûte de champagne.

M. Fallières sortira du bâtiment par la rotonde et se rendra directement par la porte latérale dans le Palais des industries diverses.

De là, le Président ira visiter le Palais des ateliers familiaux.

Une batterie du 15e régiment d'artillerie quittera Douai dans la journée de dimanche avec deux canons et deux caissons, cantonnera à Sainghin-en-Mélantois, d'où elle partira lundi à la première heure pour Tourcoing. Cette batterie s'établira dans une prairie à proximité de la barrière du Tilleul, où elle tirera le matin, une salve de 101 coups de canons, le soir également 101 coups de canon.

Le premier coup sera tiré le matin, lorsque le train présidentiel entrera en gare de Tourcoing.

Samedi matin, à 6 heures, le train des messageries amènera à Tourcoing le landau présidentiel, les conducteurs d'artillerie, chargés de conduire celui-ci, arriveront aujourd'hui soir sous les ordres d'un maréchal-des-logis.

Samedi matin, le landau présidentiel quittera la gare de Tourcoing, à 9 heures et, accompagné de l'escorte présidentielle, suivra l'itinéraire que M. Fallières parcourra lundi.

* * *

Les fêtes des 3 et 4 juin à Tourcoing

Nous avons donné dans notre numéro de jeudi matin le programme officiel de la XXXIIe fête fédérale de gymnastique.

Un second programme officiel, nous a été communiqué. Celui-ci a trait plutôt aux fêtes données en dehors de la XXXIIe fête fédérale. Le voici :

SAMEDI 2 JUIN

A 5 heures et demie, arrivée du drapeau fédéral et des drapeaux étrangers. Réception à la gare par le comité d'organisation. Départ pour l'Hôtel de Ville en suivant l'itinéraire ci-après : Rues de la Gare, du Conditionnement, de Tournai, de l'Hôtel-de-Ville. Présentation. Discours des étrangers.

Après les vins d'honneur, départ pour la rue Dervaux où le cortège s'arrêtera chez M. le Président du comité d'organisation, après avoir suivi l'itinéraire ci-après : Départ place Victor-Hassebroucq, rue Verte-Feuille, place de l'Est, rue Winoc-Chocqueel, rue de Guisnes, rue Dervaux. Dislocation.

A huit heures du soir, Grand'Place, concert par la fanfare du 16e bataillon de chasseurs à pied.

DIMANCHE 3 JUIN

A midi, sur le kiosque de la Grand'Place, concert par l'Harmonie de Mouvaux.

A deux heures trois quarts, arrivée de M le Ministre de la Guerre. Réception à la gare par M. le Maire et l'Administration municipale. Départ pour l'Hôtel de Ville en suivant l'itinéraire ci-après : Rue Louis-Leloir, place Sébastopol, contour Saint-Christophe, rue de l'Hôtel-de-Ville. Immédiatement après, présentation au ministre du Conseil municipal.

A trois heures et demie, place Victor-Hassebroucq, départ pour le terrain de fête.

Itinéraire : rue Nationale, place du Centenaire, rue du Haze, rue de la Malcense, rue de la Belle-Vue, boulevard de l'Egalité.

A cinq heures et demie, visite au Tournoi d'escrime (Conditionnement), en suivant l'itinéraire suivant : boulevard, rues de la Belle-Vue, du Moulin-Fagot, du Collecteur, de Guisnes, Dervaux, Louis-Leloir, place Sébastopol.

A six heures et demie, visite au cercle des officiers (café Moors), en suivant la rue du Midi, place Thiers.

A sept heures, banquet des gymnastes à l'Exposition et tête de nuit. Concert par la musique du 127e et l'Harmonie du Blanc-Seau. A neuf heures et demie, départ de M. le Ministre pour la gare par les rues Charles-Wattinne, boulevard Gambetta, rue du Midi, place Sébastopol, rue Louis-Leloir.

A dix heures, place de la République, fête de nuit et concert par l'Harmonie La Fraternelle.

LUNDI 4 JUIN

A dix heures et demie, arrivée de M. le Président de la République. Réception à la gare par M. le Maire, l'Administration et le Conseil municipal. Départ pour l'Hôtel de Ville en suivant l'itinéraire ci-après : Rue Louis Leloir, place Sébastopol, rue Carnot, contour Saint-Christophe, rue de l'Hôtel-de-Ville. Présentation, réception.

Après le passage du cortège, exécution sur le kiosque de la Grand'Place par les enfants des écoles des deux chœurs : *Souhaits à la France* et *Chant de fête des Ecoles laïques*, sous la direction de M. Guillaume.

A midi, concert par une masse chorale composée de 500 exécutants

A deux heures et demie, départ. Visite à l'Hôpital et à la Sauvegarde des Nourrissons.

Itinéraire : Rue Nationale directement.

A deux heures et demie, visite à l'Exposition.

Itinéraire : Rues Nationale, Saint-Jacques, Grand'Place, rues Carnot, Faidherbe, Wattinne.

A quatre heures, départ pour le terrain de fête. Itinéraire : Rues Wattinne, Faidherbe, Carnot, Grand'Place, rues Saint-Jacques, de Gand, de l'Amiral-Courbet, de Belle-Vue, boulevard.

Retour : Itinéraire : Boulevard, rue de la Belle-Vue, de l'Amiral-Courbet, de Gand, Saint-Jacques, Grand'Place, rue de l'Hôtel-de-Ville

A six heures et demie, banquet à l'Hôtel de Ville

A huit heures et demie, départ pour la gare par les rues de l'Hôtel-de-Ville, de Tournai, du Conditionnement, de la Gare.

Un prétendu empoisonnement à Tourcoing

Nous avons relaté dans notre numéro d'hier une affaire d'empoisonnement par du saucisson sur laquelle M. Niederst, commissaire de police du troisième arrondissement a ouvert une enquête.

Une dame d'une trentaine d'années, Mme Auguste Verhulst est morte dans la nuit de lundi matin dans des circonstances telles que M. le docteur Dumont, médecin légiste, avait cru devoir refuser le permis d'inhumer.

Le Parquet prévenu, a commis jeudi M. le docteur Julien, médecin légiste pour faire l'autopsie du cadavre transporté à l'hôpital, et M. Bonn, directeur du laboratoire municipal de Lille, expert-chimiste pour analyser les déjections de Mme Verhulst et le saucisson saisi.

De ces opérations auxquelles il a été procédé jeudi après-midi, il résulte que Mme Verhuist n'est pas morte empoisonnée et que le saucisson ne contenait aucun produit de nature à causer l'intoxication.

Mme Verhulst a succombé aux suites d'une hémorragie interne.

La catastrophe de Courrières

La répartition des secours. — Interview de BASLY.

A propos des articles parus ces jours derniers dans plusieurs journaux, sur la répartition des secours aux familles des victimes de la catastrophe, la *Patrie* a interviewé, à la Chambre, le citoyen Basly, qui a déclaré :

— Ceux qui accusent d'impéritie les diverses commissions de répartition des secours connaissent bien mal la marche des travaux de ces commissions et l'esprit qui les anime. Nous visons beaucoup moins, en effet, à mettre entre les mains des veuves des mineurs des sommes liquides, et par conséquent facilement aliénables, qu'à assurer par la constitution de livrets individuels nominatifs, l'avenir des orphelins qui demeurent livrés aux vicissitudes de la vie. Il nous a donc fallu procéder à des enquêtes préliminaires avant d'attribuer aveuglément non des secours mais des pensions viagères, qui rentrent bien dans la pensée des généreux donateurs.

Qu'on nous laisse donc accomplir, dans la plénitude de notre sincérité, une œuvre qui doit rester étrangère à toute polémique pour demeurer véritablement salutaire et efficace

Les permissions de la Pentecôte dans l'armée

Nous sommes heureux d'apprendre que grâce à l'intervention du citoyen Delory, M. le ministre de la guerre vient de lever l'interdiction de permission qui pesait sur notre région. En effet, on nous signale que dans divers régiments l'on a porté à la connaissance des hommes la note suivante :

« L'interdiction de donner des permissions pour les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais est levée par suite de la cessation de la grève dans ces régions. »

Dernière Heure

La nouvelle Chambre

La réunion des Groupes du Bloc

LA DELEGATION DES GAUCHES

Paris, 31 mai. — Le *Groupe socialiste parlementaire* s'est réuni sous la présidence de Colliard, député du Rhône. Après avoir examiné la situation politique et parlementaire, le groupe a décidé la publication d'une déclaration de principe, qui sera définitivement adoptée au cours de sa prochaine réunion ; il a été unanime à se rallier à la candidature Henri Brisson à la présidence de la Chambre ; il a également décidé de se faire représenter, comme par le passé, à la délégation des gauches et a désigné à cet effet Colliard et Zévaès.

Le *Groupe de l'Union démocratique* s'est réuni et a nommé pour président provisoire M. Caillaux.

Le groupe a décidé qu'il serait ouvert à gauche et fermé à droite, c'est-à-dire que les membres du groupe pourraient donner leur adhésion à d'autres groupes de gauche, mais non point aux groupes moins avancés.

Cette décision vise les membres de l'Union républicaine, présidée par M. Flandin, composée, comme on le sait, de progressistes dissidents.

La *Gauche radicale-socialiste*, réunie sous la présidence de M. Camille Pelletan, a décidé de maintenir provisoirement en fonctions son ancien bureau qui est ainsi composé : MM. Pelletan, président ; Rabier et Massé, vice présidents et Pajot, questeur.

Elle s'est prononcée pour la reconstitution de la délégation des gauches. Après s'être prononcée à l'unanimité pour la candidature de M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre, elle a revendiqué pour le groupe un des sièges de vice-présidents provisoires et a désigné pour ces fonctions M. Rabier.

Enfin, le groupe a manifesté le désir de voir se fondre les deux groupes de la gauche radicale socialiste et de l'extrême-gauche radicale-socialiste. On sait que ce dernier groupe est composé d'anciens membres de la gauche radicale-socialiste.

Le *Groupe de la gauche démocratique* (groupe Codet) a décidé de se reconstituer sur les mêmes bases que durant la dernière législature : renouvellement du bureau au commencement de chaque session ; participation à la délégation des gauches.

A l'unanimité, le groupe a décidé de porter M. Henri Brisson à la présidence de la Chambre.

En ce qui concerne les sièges de vice-présidents provisoires, le groupe a laissé à la délégation des gauches, si elle se réunit, le soin de désigner les candidats.

On assure que la délégation des gauches se réunira demain à l'issue de la réunion de la gauche radicale.

Au Sénat

Paris, 31 mai. — Cet après-midi, veille de rentrée, peu de Sénateurs sont venus au Palais du Luxembourg. L'impression générale est que la séance de demain sera de pure forme, car il n'y a pas lieu à scrutin. Les membres du bureau du Sénat ne sont soumis à réélection qu'au mois de janvier, ainsi que les membres des grandes commissions. Seuls, les membres de la commission des finances ont terminé leur mandat avec l'adoption du dernier budget, mais il ne sera pas procédé à de nouvelles élections avant que le gouvernement ait déposé ses propositions budgétaires sur le bureau de la Chambre.

On ne signale aucune demande d'interpellation et le Sénat ajournera sa prochaine séance après les fêtes de la Pentecôte.

L'une des prochaines discussions à l'ordre du jour concerne le projet d'interdiction de l'emploi du blanc de céruse, projet voté par la Chambre et que combattait l'ancien rapporteur du Sénat, mais qui sera appuyé par M. Pedebidou, le nouveau rapporteur.

L'AMNISTIE

PROJET DU GOUVERNEMENT

Paris, 31 mai. — L'Agence Havas publie cette note officieuse :

« Dans le conseil de cabinet qu'ils ont tenu ce matin, les ministres ont décidé en principe de soumettre à la Chambre, dans les premiers jours qui suivront la reprise des travaux parlementaires, un projet d'amnistie générale s'appliquant aux personnes condamnées pour participation aux manifestations qui se sont produites à l'occasion des inventaires des églises pour faits de grève, pour propagande antimilitariste, délits de presse ou de réunion, etc. »

Les fêtes de Tourcoing

M. DRON A L'ELYSEE

Paris, 31 mai. — M. Dron, député, maire de Tourcoing et M. Charles Cazalet, président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, ont été reçus ce matin, à l'Elysée, par M. le Président de la République, afin d'arrêter les derniers points relatifs au voyage de lundi prochain.

M. Fallières a retenu ces messieurs à déjeuner.

L'ATTENTAT
contre le roi d'Espagne

Tragique mariage royal. - Une bombe dans un bouquet de fleurs. - Nombreux tués et blessés. - Détails complets

Madrid, 31 mai. — Pour la population madrilène et les visiteurs accourus de toutes parts dans la capitale, le retour du cortège royal, à travers les rues de Madrid, était le spectacle attendu impatiemment depuis les premières heures de la matinée.

L'affluence était énorme sur tout le parcours qu'il devait suivre, depuis l'église jusqu'au Palais-Royal, la rue Alphonse XIII en contournant le Parc de Buen-Retiro, la Plaza de la Indépendencia, la Calle d'Alcala, la Puerta del sol et la Plaza Oriente, pour aboutir aux Jardins du Palais Royal.

Le cortège se déroulait sur une longueur de plus de deux kilomètres. Son arrivée était annoncée par des trompettes en costumes du moyen-âge, rouges avec manteaux espagnols richement brodés d'armoiries. Ils étaient suivis par des piqueurs des écuries royales, conduisant en mains de splendides chevaux de race espagnole, portant les harnais des différents régiments européens dans lesquels le roi Alphonse a un grade honoraire.

Derrière ces piqueurs venaient les voitures des rois d'armes et des fonctionnaires du Palais, précédant immédiatement les canons carrosses de la cour, des grands d'Espagne et des hauts dignitaires, au nombre d'une cinquantaine, dont le défilé a constitué un véritable spectacle de féerie.

De place en place, le long de l'itinéraire suivi par le cortège, les musiques militaires de la garnison étaient échelonnées et faisaient alterner la Marche royale et l'Hymne espagnol.

Les voitures contenant les membres des deux familles royales précédaient directement le carrosse où avaient pris place les jeunes époux. Ce carrosse, entièrement argenté, que surmontait une grande couronne royale, était traîné par huit chevaux blancs avec panaches blancs et caparaçons argentés. Des laquais menaient les chevaux en mains, tandis que d'autres formaient la haie de chaque côté du carrosse.

Le passage du Roi et de la Reine provoquait sur tout le parcours des manifestations de joie enthousiaste. Tous deux étaient très visibles et saluaient continuellement la foule.

D'après les derniers renseignements fournis par la police, on évalue à plus de cent mille, le nombre des étrangers venus à Madrid, pour assister aux fêtes du mariage royal. Jamais une telle affluence ne s'était vue dans la capitale même à l'époque du couronnement d'Alphonse XIII, il y a quatre ans.

La police madrilène avait pris les plus grandes précautions pour éviter toute tentative d'attentat contre le roi d'Espagne et les personnages royaux venus pour assister aux fêtes.

Un certain nombre d'agents et de détectives étrangers étaient arrivés depuis quelques jours à Madrid pour l'aider dans la surveillance des anarchistes des diverses nationalités, qui pouvaient se trouver au nombre des visiteurs étrangers.

Pour gagner l'église San Geronimo, le cortège royal devait suivre un viaduc dont la police avait complètement interdit l'accès à quiconque, si bien que les personnages officiels se rendant directement à l'église devaient faire un détour assez long pour éviter ce viaduc qui était l'objet d'une garde sévère.

L'accès de l'église elle-même n'était pas non plus facile. Les portes, outre leur garde d'honneur, étaient placées sous le contrôle d'agents de la sûreté, chargés d'examiner soigneusement les arrivants et de vérifier les cartes permettant l'entrée de l'édifice.

L'explosion de la bombe

La bombe lancée du haut d'un balcon sur le cortège royal, près de l'ambassade d'Italie, était enfermée dans un bouquet de fleurs. Elle fut lancée rue Mayor, près de la voiture dans laquelle se trouvaient le roi et la reine.

Suivant une dépêche de Madrid à l'*Exchange* Telegraph, la bombe fit explosion devant une des voitures. Deux des chevaux attelés à une des voitures royales ont été tués et un des écuyers a été blessé.

Après un retard causé par l'émotion, le cortège a continué sa route.

Nombreux tués et blessés

On télégraphie de Madrid :

Le cortège royal revenait au palais par la rue Mayor au milieu des acclamations de la foule. Le carrosse dans lequel se trouvaient le roi et la reine s'arrêta un moment devant la maison portant le numéro 88.

C'est à ce moment que, des étages supérieurs de cette maison un anarchiste a lancé une bombe qui vint tomber du côté droit du carrosse, entre la dernière paire de chevaux et les premières roues de la voiture.

La bombe fit explosion près des deux chevaux, et les tua. Le marquis de Sotomayor, écuyer, qui se trouvait à cheval du côté droit du carrosse, fut blessé légèrement, quatre soldats qui faisaient la haie furent tués sur le coup. Un clairon de la police eut le cou tranché. Un lieutenant qui présentait les armes au moment du passage du carrosse fut atteint mortellement. Deux femmes qui se trouvaient auprès du carrosse ont également été tuées.

Les blessés sont très nombreux. Quelques-uns l'ont été sur le balcon du deuxième étage de la maison où la bombe fut lancée.

Aussitôt après l'explosion, le comte Cornachibelos se précipita pour ouvrir la portière du carrosse royal et, saisissant Alphonse XIII dans ses bras le porta hors de la voiture ainsi que la reine, dont l'émotion était profonde.

En montant l'escalier du palais royal, le roi et la nouvelle reine pleuraient. Les princes étrangers les entourèrent aussitôt et leur présentèrent leurs plus vives félicitations, en déplorant profondément l'attentat.

Les arrestations

La maison en face de laquelle a été commis l'attentat a été cernée par la gendarmerie. Le parquet y a fait une descente. Le gouverneur civil et le ministre de l'Intérieur sont sur les lieux.

Deux individus ont été arrêtés. L'un est étranger, l'autre est espagnol. Ce dernier est, paraît-il, étudiant. Il se montre très abattu. Le carrosse royal a été très endommagé.

Sur le théâtre de l'attentat

La maison d'où fut lancée la bombe appartient à la reine-mère. — Une proclamation du maire de Madrid. — Les représentants des puissances chez le roi. L'attitude de la foule.

De nombreux individus sont détenus à Madrid. La bombe avait un demi-centimètre d'épaisseur. Deux ou trois jours avant son mariage, le bruit courut que le roi avait reçu une lettre anonyme annonçant l'attentat. Les autorités démentent l'existence de cette lettre.

Dès les premières heures de l'après-midi, les princes étrangers et les envoyés extraordinaires, les membres du corps diplomatique sont allés au palais, ainsi que les membres du gouvernement et les personnages politiques signer un album ouvert à la suite de l'attentat.

Le maire de Madrid a fait afficher une proclamation protestant contre l'attentat.

A partir de 2 heures jusqu'à 6 heures il est impossible de circuler auprès de la maison d'où partit la bombe. La foule obstrue la circulation ; c'est à peine si les membres de la *Croix-Rouge* peuvent recueillir les blessés.

La foule pousse des cris d'indignation chaque fois qu'apparaît un blessé ou un mort. Des agents de police français ont été sur le point d'être lynchés pour le seul fait d'avoir des physionomies étrangères. L'intervention des compatriotes a calmé l'excitation de la foule.

La bombe fut lancée du troisième ou du quatrième étage d'une maison appartenant à la reine-mère.

C'est le seul immeuble qu'elle possède dans Madrid ; il lui avait été légué par un philanthrope. La maison fait face à l'église du Sacrement et à la capitainerie générale. Elle est distante du palais d'environ 500 mètres ; elle a six étages.

Au rez-de-chaussée se trouve une taverne et une épicerie ; à l'entresol, l'atelier d'un coiffeur. Les autres étages sont occupés par des particuliers. Le troisième est une pension bourgeoise (Family House).

La Révolution en Russie

La DOUMA

CONTRE LA PEINE DE MORT

Pétersbourg, 31 mai. — La séance de la Douma est ouverte à 11 h. 45, sous la présidence du prince Dolgoroukoff.

Le président lit un télégramme de la Chambre de la République Argentine. La Douma décide de remercier la Chambre ; puis elle passe au débat sur la proposition d'abolition de al peine de mort.

M. Nabokoff propose de charger le élaboration du projet une commission élue pour l'inviolabilité personnelle.

M. Lednitsky, avocat, prononce un discours brillant disant qu'un gouvernement qui commet des meurtres politiques est un Moloch de feu, exigeant toujours de nouvelles victimes. Les huit cadavres de Riga sont un défi à la dignité de la Douma. (Applaudissements).

M. Aladvine rappelle que la Douma ne peut pas s'adresser au souverain sans que les pygmées du pouvoir exécutif s'introduisent et le raillent. Il faut cesser cette comédie d'interpellations. Nous sommes impuissants. Nous n'avons pas invité ces ministres ridicules, mais ils sont plus forts que nous, car ils possèdent les canons. Il faut que la nation accuse et qu'elle sache quels sont les coupables. (Applaudissements).

Le prêtre Poyakoff lui succède. Il dit que le gouvernement ne fait aucune attention à la Douma. Il est trop insolent. Il faut prier l'empereur d'abroger la peine de mort, sinon il faut quitter Pétersbourg.

Il serait malhonnête de rester ici et de toucher la paie.

MM. Sedelnikoff et Yerskoff estiment que la Douma doit mourir en laissant un testament à la nation, consistant en une série de projets de nouvelles lois. Le président rappelle à l'ordre M. Yerskoff, qui, au cours de son discours, dit que les exécutions de Riga constituent un soufflet à la Douma.

Le professeur Kousmine Karavaleff montre l'inanité de la connexion des assassinats politiques avec la peine de mort. Il faut combattre cette épidémie d'assassinats politiques par l'élimination de ces thèses dont l'une est la peine de mort succédant à un meurtre politique.

Après un discours de M. Kodicheff, la Douma adopte la proposition Nabokoff, qui donne cinq jours à la commission pour élaborer un projet d'abrogation de la peine de mort.

La séance est suspendue à 2 h. 30 pour une heure.

Troubles agraires

PLUSIEURS ATTENTATS

Pétersbourg, 31 mai. — Les désordres agraires augmentent dans les provinces de Toula, Riasan et Koursk. Les journaux rapportent que le ministre de l'intérieur a ordonné aux gouverneurs de province de réprimer ces désordres conformément aux prescriptions de son prédécesseur, M. Dournovo.

Les cercles de la cour sont effrayés par la destruction des biens du comte Vorontsof-Dachkof, dans le gouvernement de Saratof. Ils craignent que les paysans ne s'attaquent surtout aux propriétés des hauts fonctionnaires et des courtisans.

Les détails reçus sur l'attentat dirigé contre le général Alikhanof indiquent que le général se rendait à la station de Koutais pour aller de là à Tiflis, lorsque huit bombes furent jetées du toit d'une maison. Cinq firent explosion, tuant deux cosaques et blessant sept chevaux.

Une volée de balles de revolver s'abattit en même temps sur le cortège.

Le général fut blessé au côté, mais put continuer sa route ; sa blessure est très grave, le foie est atteint.

M. Grotowski, ingénieur en chef de la canalisation municipale, a été attaqué en pleine rue de Varsovie et a reçu trois balles qui l'ont blessé grièvement